

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Droit au vélo une association au service du vélo au quotidien

L'ADAV en bref

- Association régionale créée à Lille en 1982
- 2 000 adhérents
- Une centaine de bénévoles actifs
- Une vingtaine de correspondants locaux répartis sur le territoire de la région Nord - Pas de Calais
- Des conventions de partenariat avec différentes collectivités depuis 2003
- Une équipe de salariés

Objet

- Promouvoir la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens
- Œuvrer à la sécurité des cyclistes et les représenter dans la région Nord - Pas de Calais

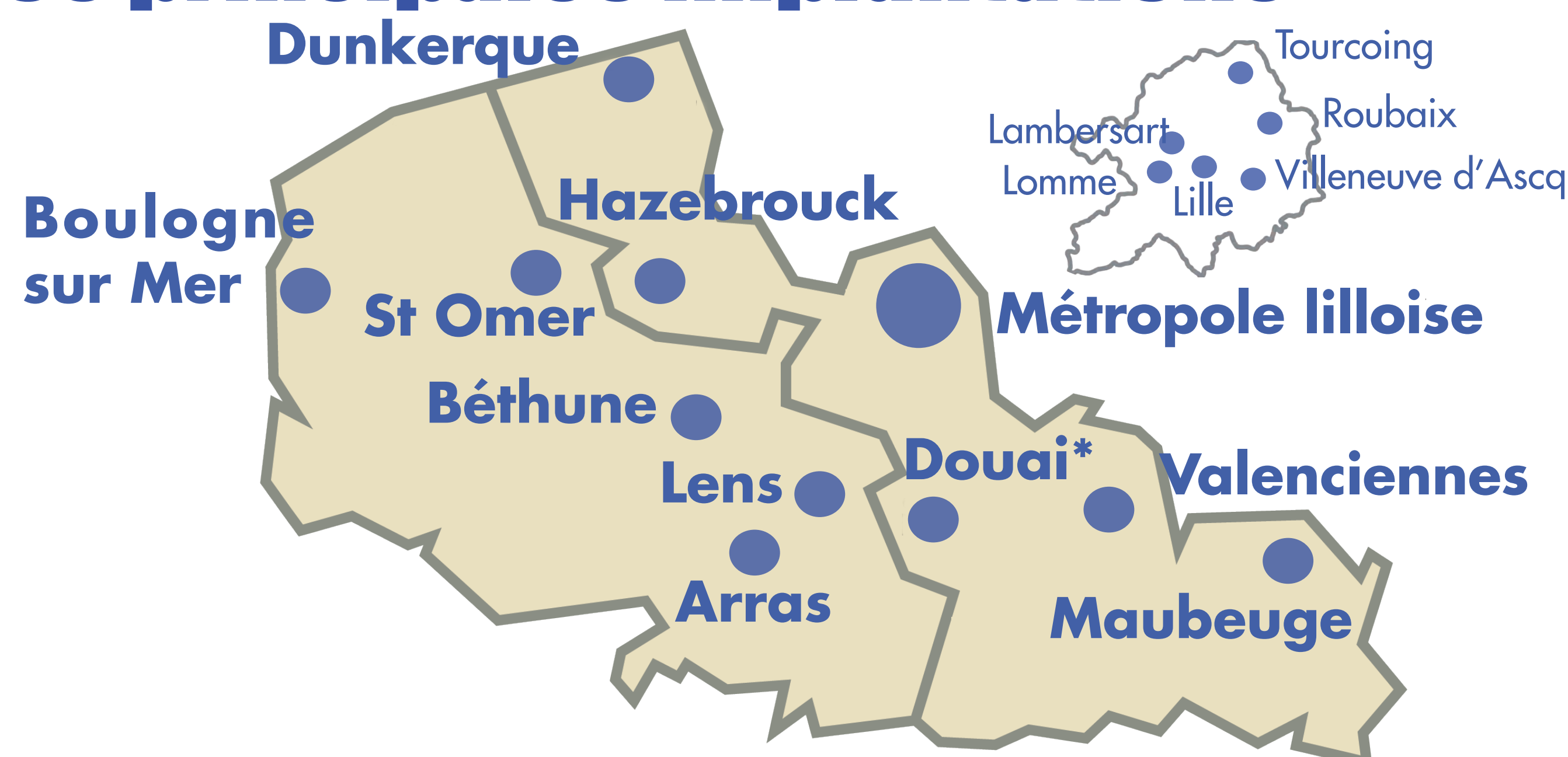


Concertation

- Droit au vélo est à l'initiative de réunions de concertation appelées « groupes de travail vélo ». Elle y représente les cyclistes et fait entendre leurs besoins.
- Notre expertise permet le développement d'aménagements cyclables, l'émergence de schémas directeurs cyclables et la mise en place de services liés au vélo (stationnement sécurisé, location...).



Nos principales implantations



* Droit d'Vélo Douaisis, association sœur - droitvelo.free.fr

Objectifs

- Un partage de la rue plus équitable
- Un réseau cyclable continu, cohérent et jalonné
- La complémentarité vélo-transports en commun
- Un réseau régional de véloroutes et voies vertes
- Une offre de stationnement adapté
- Des services pour les cyclistes

Promotion du vélo

- Information, sensibilisation du grand public à la pratique du vélo
- Organisation de stands, fêtes du vélo, broc' à vélos, balades, opérations éclairage...
- Journal d'informations : l'Heurovélo.
- Publications : fiches de sensibilisation, guides, expositions...
- Réalisation d'une cartographie collaborative des aménagements cyclables
- Site Internet
- Ateliers d'aide à la réparation de vélos
- Marquage des vélos contre le vol
- Vélo-écoles adultes et scolaires
- Animation d'un Centre ressource régional en écomobilité



Droit au vélo est agréée association locale d'usagers et association de protection de l'environnement.

Membre de la



et des réseaux nationaux :



Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

À vélo, on y gagne à tous les coups !

rapide et ponctuel

Le vélo est le **mode le plus rapide de 300 m à 6 km !**
...et **60 %** des déplacements en milieu urbain font **moins de 3 km !**
source : ENTD 2008

- Évite les **embouteillages**
- Se **gare partout**
- Permet d'être **toujours à l'heure**

sûr

- **92%** des **accidents à vélo** sont **bénins**
- **Moins dangereux** que les **deux-roues motorisés**

convivial

- **Apaise** la circulation
- Facilite les **rencontres**

allié du petit commerce

- Les cyclistes dépensent en moyenne **24 €** par semaine contre **21 €** pour les automobilistes.
source : FUB

30 minutes* de vélo par jour, c'est :

- **garder la forme** ou la retrouver
- **réduire** les risques de maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète
- accroître son bien-être en **réduisant le stress**

...Et les cyclistes sont **moins soumis à la pollution** que les **automobilistes !**

écologique

- **Silencieux**
- **Ne pollue pas**
- **Peu consommateur d'espace**

économique

- **Peu coûteux** à l'achat
- **Peu de frais d'entretien**
- Ne nécessite **pas l'achat de carburant**, d'une assurance pour le véhicule, d'un permis...

*L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande un minimum de 30 minutes d'exercice physique par jour.



Coût voiture / vélo



Coût d'1 km d'aménagement pour la collectivité	autoroute de campagne 5 à 10 millions €	bande cyclable 50 000 à 200 000 €
	autoroute urbaine 50 à 100 millions €	piste cyclable 500 000 à 2 millions €
Dépenses annuelles moyennes par véhicule	4 350 €	100 €

sources : ADETEC 2012, F. Héran

Consommation d'espace



1 place de stationnement voiture
=
8 à 10 vélos !

Pour mener une politique cyclable digne de ce nom, la collectivité doit au moins dépenser **10 €** par an par et habitant.

source : Frédéric Héran (CLERSE)

Ville cyclable = « Système vélo »

Le système vélo repose sur 4 volets indissociables :

- les **infrastructures** : réseau cyclable continu, jalonnement, stationnement...
- les **services** : marchands de cycles, ateliers de réparation, marquage contre le vol, vélobus, vélo-école, location courte et longue durée...
- la **communication** : plan des aménagements cyclables, actions de promotion...
- la **modération du trafic automobile** (vitesse, volume) et la **régulation du stationnement**.



Droit au vélo - ADAY
Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Relâchons les freins psychologiques !

Halte aux idées reçues !

La distance à parcourir est trop longue !

FAUX. L'usage du vélo est pertinent de 300m à 6 km. Or 2/3 des trajets en voiture font moins de 5 km.

Le vélo, ça fait transpirer et c'est fatigant !

FAUX. Se déplacer à vélo n'est pas une course, on peut prendre son temps pour éviter de transpirer. Si le trajet est long ou pentu, un vélo à assistance électrique permet de réduire l'effort.

Il pleut trop souvent !

FAUX. Les intempéries servent souvent de prétexte pour ne pas utiliser le vélo ; rappelons qu'il ne pleut en moyenne que 6% du temps de parcours d'un cycliste.



© Pro Vélo Belgique

À vélo, on respire tous les gaz d'échappement !

FAUX. Les automobilistes et leurs passagers sont plus exposés que les cyclistes aux pollutions car le système d'aération de la voiture capte l'air au niveau des pots d'échappement et le concentre dans l'habitacle.

Le vélo, c'est dangereux !

FAUX. Ce n'est pas le vélo qui est dangereux mais la voiture. Si le cycliste se sent vulnérable, le risque est pourtant peu élevé et on n'a jamais vu un vélo écraser une voiture ! C'est l'usage du deux-roues motorisé qui est beaucoup plus risqué.

L'hiver, il fait trop froid !

FAUX. Le vélo, comme la marche, ça réchauffe. Tout est question d'équipement.

Intermodalité : possibilité d'avoir recours à plusieurs modes de déplacement pour effectuer un trajet.

Pour pédaler plus loin : pensez intermodalité !

Le stationnement pour les déplacements quotidiens

- Pour rejoindre l'arrêt de transport en commun, **j'utilise un vélo que je stationne à la gare ou à la station de métro** équipée d'un parking vélos.
- À l'arrivée, **je peux rejoindre ma destination à pied ou à vélo** (second vélo personnel, de location ou en libre-service).



L'embarquement pour les déplacements ponctuels

- **Je peux mettre mon vélo dans** un grand nombre de **TER**, dans certains **TGV** (réservation payante nécessaire), dans certains **tramways** et **bus**.
- Si l'embarquement des vélos est interdit, je peux utiliser un **vélo pliant**.



Lorsque la complémentarité vélo + transport en commun n'est pas possible, **l'autopartage** et le **covoiturage** peuvent être la solution.



Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE!

Les accessoires pas accessoires

Un vélo bien équipé



L'éclairage, c'est vital



Il suffit de se mettre à la place d'un automobiliste pour se rendre compte qu'un cycliste non-éclairé n'est pas perceptible.

CONSEILS

- 1 Le plus simple est l'éclairage par **dynamo** (si possible dans le moyeu) avec des ampoules halogènes ou LED, plus solides et plus durables.
- 2 Pour améliorer votre visibilité, notamment de nuit, optez pour des **vêtements clairs ou réfléchissants**.

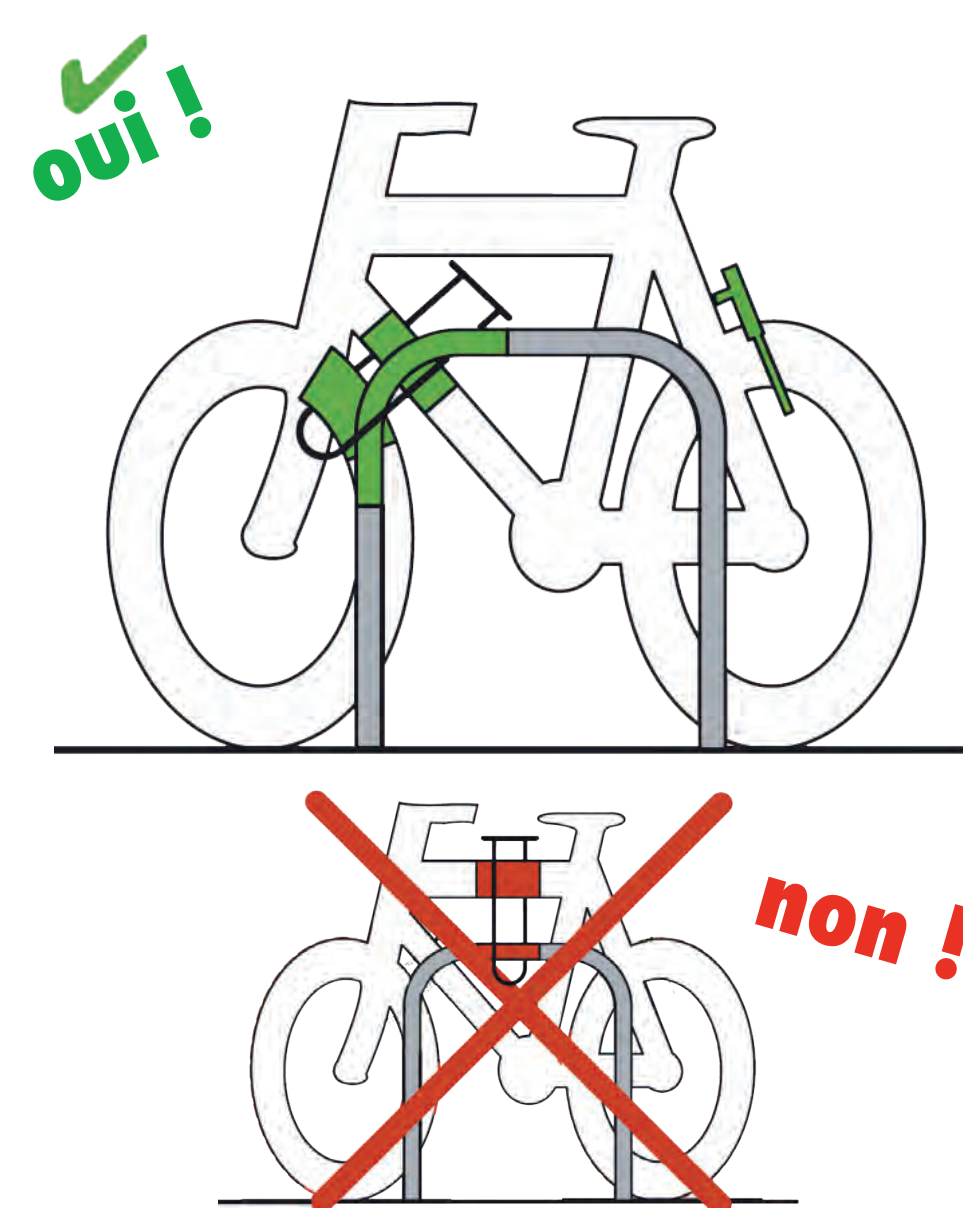
Depuis le 1^{er} octobre 2008, le **gilet rétro-réfléchissant** est obligatoire hors agglomération de nuit et par mauvaise visibilité.



Cherchez le cycliste...

Éviter le vol

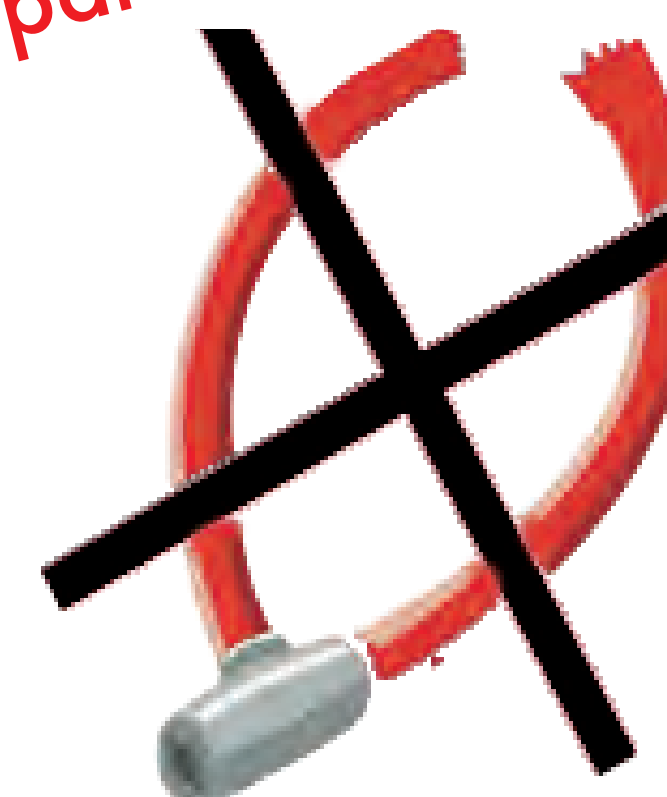
400 000 vélos sont volés chaque année en France. Cela est souvent dû à la négligence de leur propriétaire. 95% des vélos volés avaient un antivol de très mauvaise qualité.



CONSEILS

- 1 Accrochez toujours le **cadre et la roue avant** à un **point fixe** à l'aide d'un **antivol en U**.
- 2 Évitez d'accrocher votre vélo dans des endroits **peu fréquentés et mal éclairés**.
- 3 Remplacez le cas échéant le blocage rapide des roues et de la selle par des **écrous**.
- 4 Faites **marquer votre vélo** avec le système bicycode. www.bicycode.org

recommandé
par les voleurs



recommandé
par l'ADAV



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Équipements au cas par cas



► **En cas de pluie**, une cape spécialement conçue pour le vélo ou un pantalon imperméable vous protégeront efficacement. Choisissez un vélo adapté à un usage quotidien (équipé de garde-boue, carter de chaîne, pare-jupe).

► **Pédaler réchauffe** : optez pour des vêtements légers et coupant le vent tout en étant respirants. En hiver, pensez à protéger vos extrémités : tête, mains, pieds.



Déplacements à vélo et tenue « habillée » ne sont pas incompatibles !

À chaque usage son vélo...

Vélo pliant, vélo à assistance électrique, vélo couché, une draisienne pour l'apprentissage des enfants... à chaque usage une forme adaptée !



...et à chaque vélo son équipement

pour transporter des personnes et des marchandises

Le **siège enfant** : se fixe à l'arrière ou à l'avant du vélo. Les limites de poids diffèrent selon les modèles. Le port du casque est recommandé pour les enfants.

Le **vélo-cargo** : il s'agit d'un vélo muni d'une caisse à l'avant, il existe des modèles à 2 ou 3 roues.



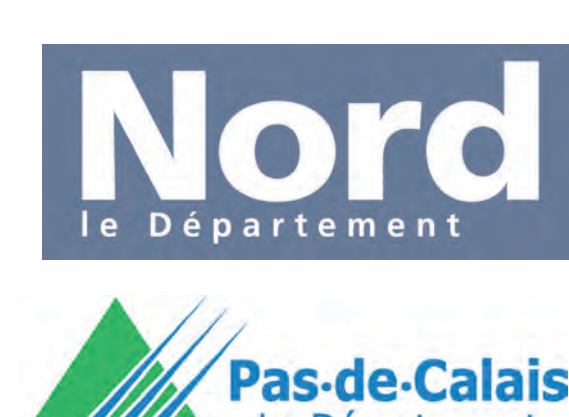
Les **sacoches** et **paniers** permettent de transporter : courses, cartable, sac de sport, ordinateur portable, etc.

La « **troisième roue** » ou **système de remorquage**, très adaptée aux enfants débutants.

La **remorque** : à fixer à l'arrière du vélo, elle permet de transporter un ou plusieurs enfants, du matériel, des animaux...



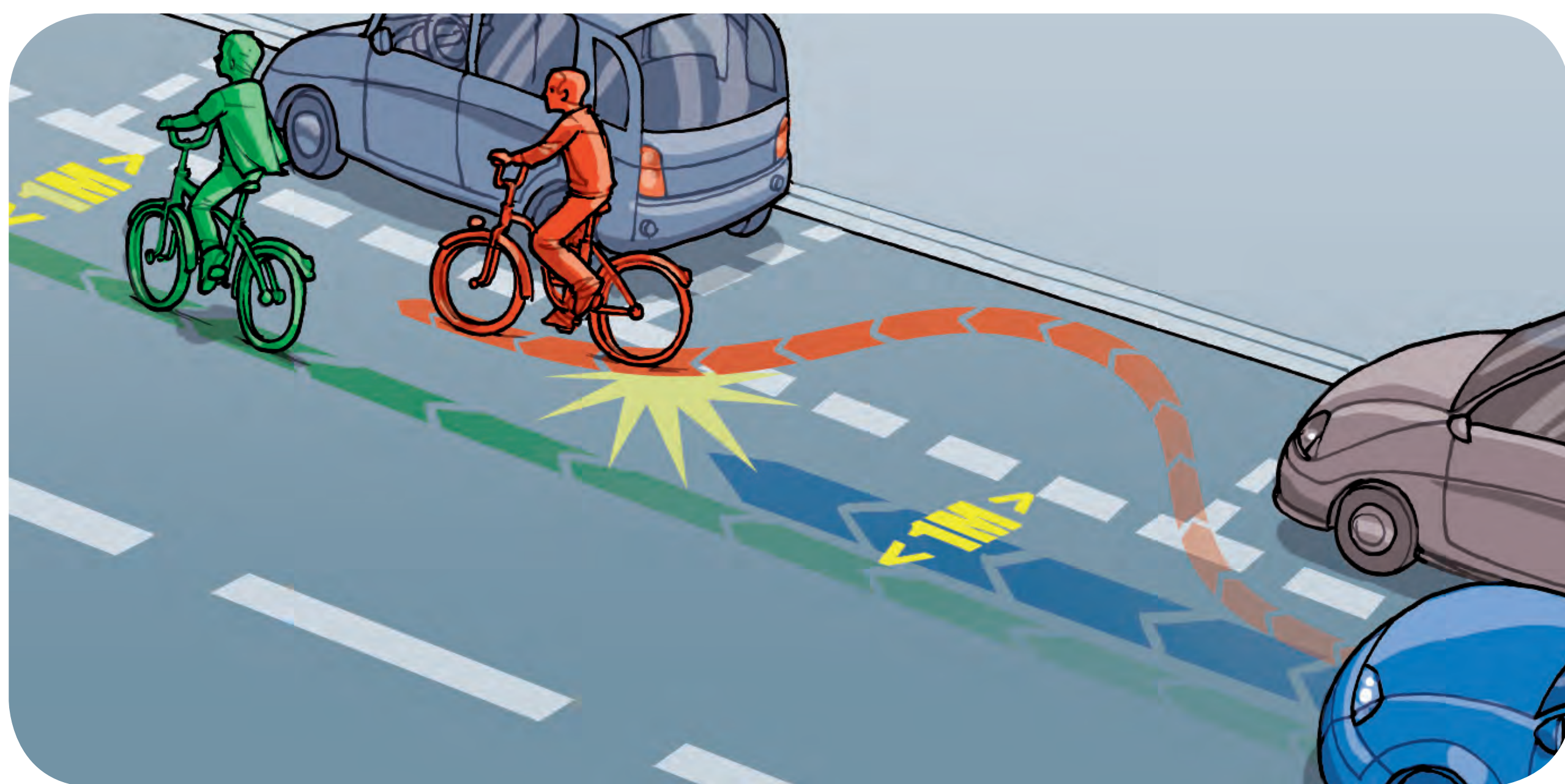
Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Appréhender les situations

Gardez vos distances

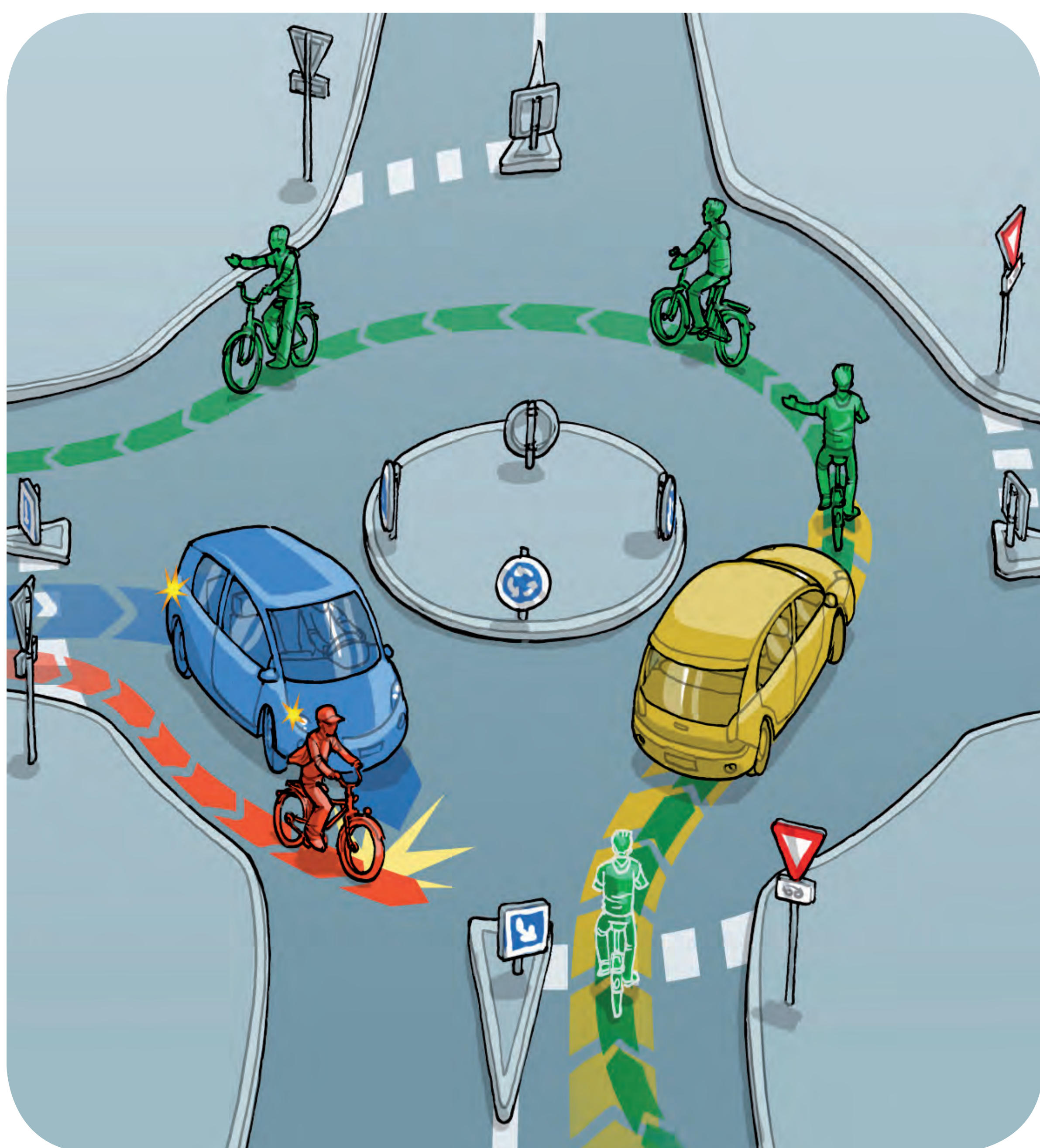


Sur la chaussée, vous devez prendre votre place et laisser **un mètre entre vous et les voitures en stationnement**, même si vous roulez sur un aménagement cyclable. Vous anticiperez mieux les portières qui s'ouvrent et les obstacles imprévus.

Le cycliste doit prendre la place à laquelle il a droit. Il doit **maintenir la trajectoire la plus rectiligne possible**.

Si la largeur d'une voie empêche la voiture de vous doubler, restez sur votre trajectoire et **résistez aux manifestations d'impatience** des véhicules cherchant à vous dépasser.

Les giratoires



Sachez observer : fiez-vous plus à la trajectoire et à la vitesse d'un véhicule qu'à son clignotant pour connaître son intention.

Signalez du bras la direction que vous allez prendre.

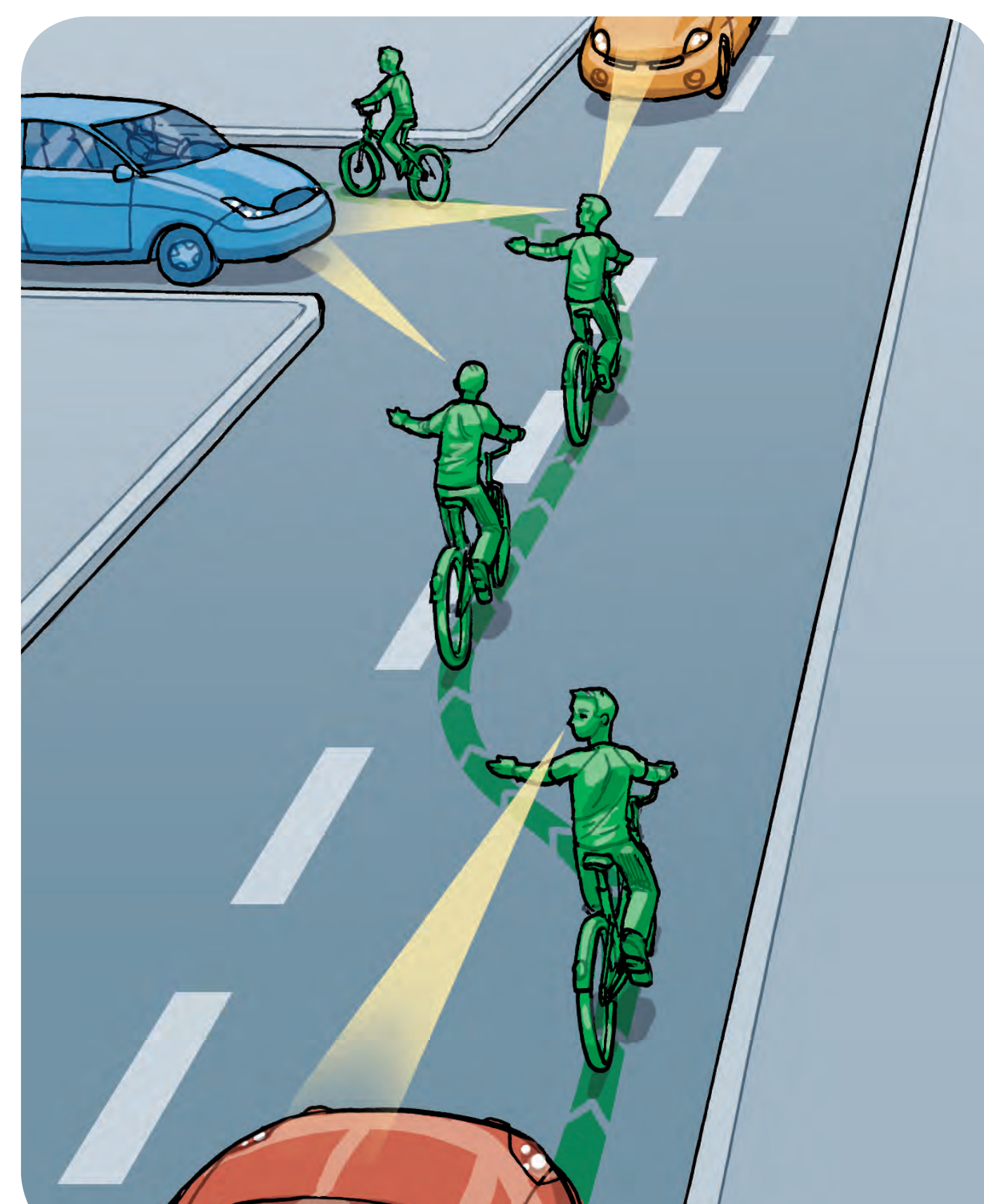
Les giratoires sont des secteurs où votre positionnement est capital. Dans un petit giratoire (une seule voie), le cycliste ne doit pas hésiter à **rouler au milieu de la voie** (de droite s'il y en a plusieurs). Vous éviterez les risques de « queue-de-poisson ».

Tourner à gauche

Une des principales difficultés est de tourner à gauche.

Vous devez vérifier en vous retournant qu'il n'y a personne derrière vous et changer de direction progressivement en gardant le bras tendu.

Dans les secteurs denses ou inconnus, il peut être préférable de mettre pied à terre et d'utiliser les passages piétons.



Le double-sens cyclable

Le double-sens est très sûr, **le danger peut toutefois venir des usagers qui surgissent sur les côtés** en ne regardant que du côté d'où viennent les voitures.



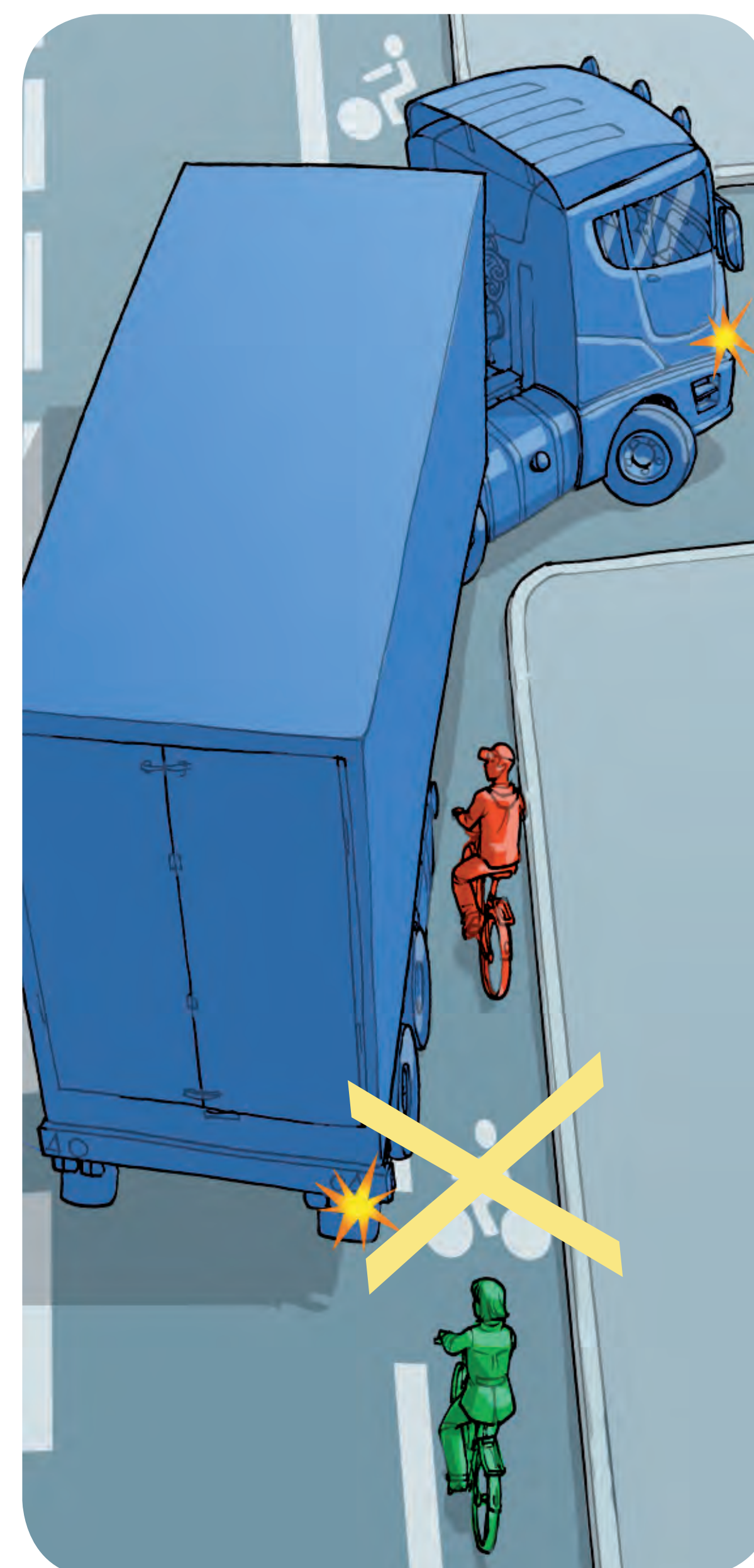
N'hésitez pas à donner un petit **coup de sonnette amical pour rappeler votre présence** et, au besoin, préférez céder le passage plutôt que de risquer l'accrochage. Enfin, méfiez-vous des voitures qui quittent leur stationnement.

Camions, vélos : danger de mort !

Attention aux « **angles morts** » ! Dans ces zones **le cycliste est invisible pour le conducteur**.

À une intersection, **ne vous arrêtez jamais le long d'un véhicule** (ou devant la cabine et derrière la remorque) et **ne dépassez jamais un camion par la droite**.

Enfin, ne cherchez pas à dépasser un camion lorsqu'il effectue une manœuvre.



Entrer sur la chaussée

Le cycliste provoque l'accident 1 fois sur 5 en surgissant sur la chaussée depuis le trottoir, une entrée privée ou une piste qui se réinsère brutalement. Soyez attentif pour ne pas surprendre les automobilistes.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Les aménagements cyclables

NE ROULEZ PAS SUR LES TROTTOIRS !

La circulation des cyclistes y est interdite à l'exception des enfants de moins de huit ans.

PISTE OU BANDE CYCLABLE



obligatoire



conseillée

Ces voies sont réservées aux cycles non motorisés. La circulation, le stationnement et l'arrêt d'autres véhicules y sont interdits.



LE DOUBLE-SENS CYCLABLE

Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles. Aménagement très sûr avec un risque de collision frontale quasi nul. Cyclistes et automobilistes se voient mutuellement et ralentissent.



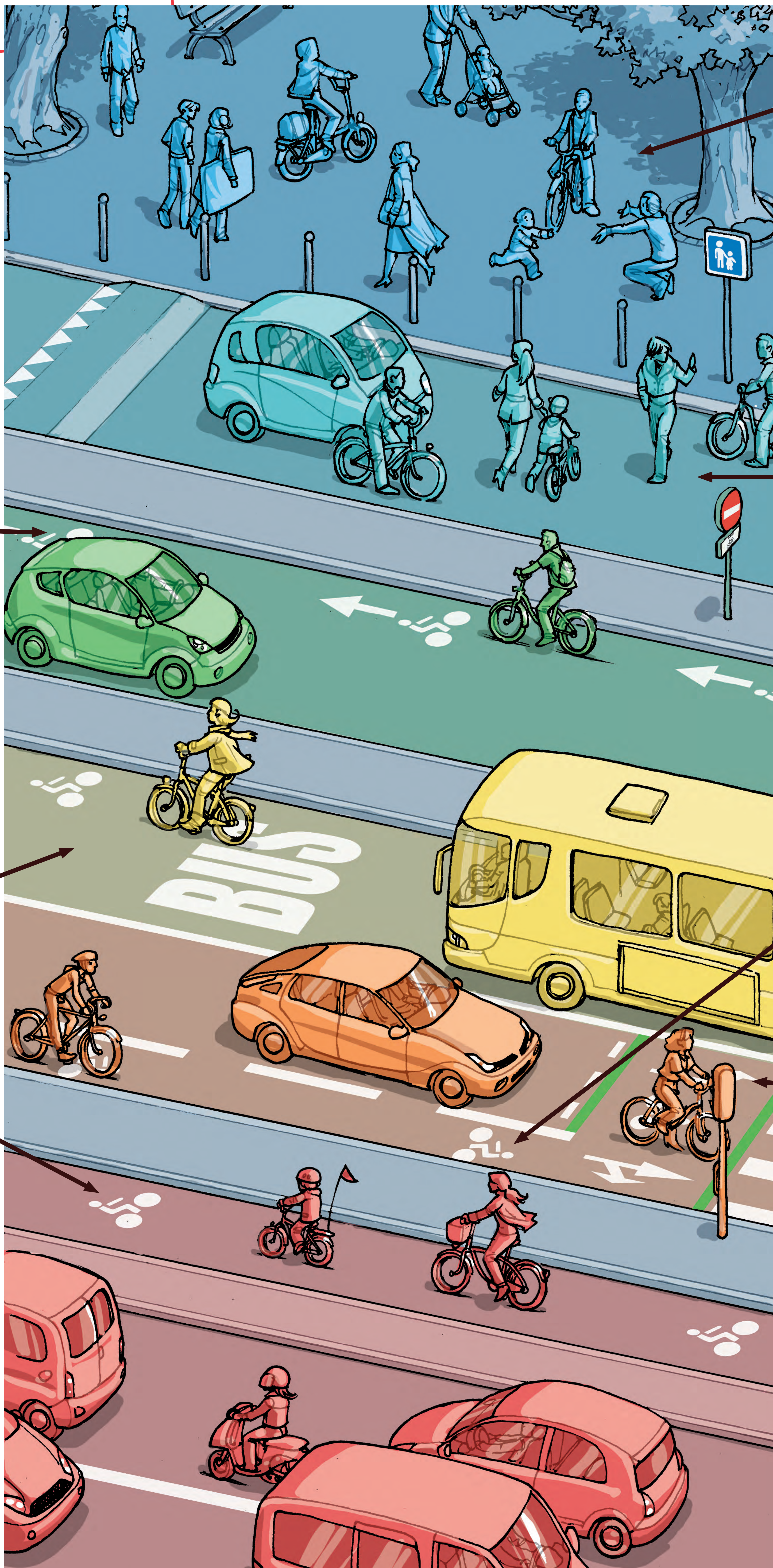
LE COULOIR BUS-VÉLO

De nombreuses villes autorisent les cyclistes à rouler dans les couloirs réservés aux bus.

LA PISTE CYCLABLE

Espace de circulation en site propre affecté aux cyclistes (séparé de la circulation automobile).

Cet aménagement offre un sentiment de sécurité accru mais il faut être particulièrement vigilant aux intersections. Le cycliste, ayant momentanément disparu du champ de vision de l'automobiliste, peut surprendre celui-ci par son retour sur la voie (vigilance accrue avec les camions).



L'AIRE PIÉTONNE

Sauf arrêté municipal contraire, elle est autorisée à la circulation des vélos à la vitesse du pas. Le piéton y est évidemment prioritaire.



LA ZONE 30 ET



LA ZONE DE RENCONTRE

Espace de circulation apaisée propice à la pratique du vélo sans aménagement cyclable spécifique (sauf le double-sens cyclable qui doit y être généralisé).



LA VOIE VERTE

Voie de circulation réservée aux modes non motorisés : piétons, cyclistes, rollers et accessoirement cavaliers.

LA BANDE CYCLABLE

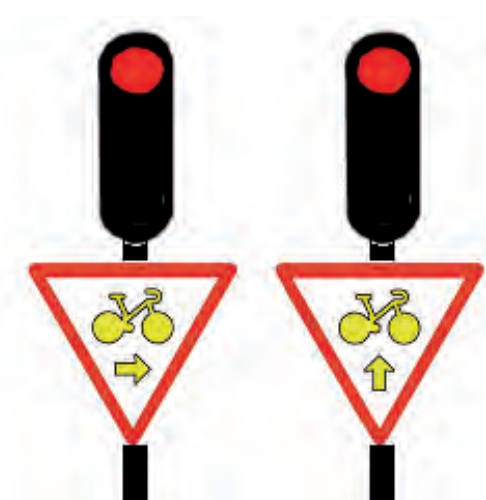
Voie de circulation exclusivement affectée aux cyclistes et séparée des autres voies par un marquage. C'est un aménagement très sûr car le cycliste se trouve dans le champ de vision de l'automobiliste.

LE SAS

Réservé aux cyclistes, il permet de se positionner devant les voitures lorsque le feu est rouge et facilite les mouvements tournants.

LE CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTE AU FEU

En présence de l'un de ces panneaux, les cyclistes sont autorisés à franchir le feu rouge pour tourner à droite ou aller tout droit en cédant le passage aux autres usagers.



Droit au vélo - ADAV

Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25



SIMPLIFIEZ-VOUS LA VILLE !

Centre ressource régional en écomobilité

Pourquoi un centre ressource ?

La part croissante des rejets de CO₂ dans les transports amène à nous interroger sur nos pratiques actuelles en termes de mobilité.

Dans ce but, et au-delà de la promotion du vélo utilitaire, Droit au vélo anime un centre ressource régional en écomobilité, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Conseil régional Nord - Pas de Calais.

La mission du centre ressource est d'accompagner et d'apporter expertise et ressources en matière d'écomobilité auprès des collectivités et des associations.

L'écomobilité, késako ?

« Écomobilité » ou « mobilité durable » sont des notions récentes, apparues après les crises de l'énergie et de la biodiversité. Elles couvrent généralement les modes de déplacement alternatifs à la voiture personnelle.

Animer un réseau régional de l'écomobilité scolaire

Répertorier les acteurs-relais et leurs compétences

Faciliter la mise en place d'actions (pédibus, vélobus, plans de déplacements scolaires...)

Organiser des journées d'échanges et de formation



Animer le réseau d'acteurs-relais

Accompagner le volet mobilité des politiques publiques

Initier des dynamiques de territoire autour de la mobilité

Suivre les démarches de mobilité dans les plans climat

Inciter à la mise en place de plans piétons et vélo

Créer un observatoire des pratiques locales



© Photothèque Département du Nord

Favoriser la multi-modalité



© Lili's Autopartage



un site ressource : ecomobilite.org



Droit au vélo - ADAV
Siège régional :
23 rue Gosselet - Lille
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org
03 20 86 17 25

